

Conseil municipal du 28 mars 2022

Une nouvelle Cité éducative, plus étendue, pour Grenoble

2-(27924). EDUCATION : Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement relative à la nouvelle cité éducative entre l'Etat et la ville de Grenoble pour la période 2022-2024.



© Thierry Chenu - Ville de Grenoble

Depuis 2019, les villes de Grenoble et d'Echirolles faisaient ensemble partie des 80 territoires participant au programme « Cités éducatives » pour les quartiers Villeneuve, Village Olympique, les Essarts et Surieux. Objectif ? Organiser autour des écoles une alliance de tous les acteurs éducatifs pour mieux accompagner les enfants et les jeunes dans la réussite scolaire et professionnelle, du plus jeune âge à 25 ans, en lien avec leur famille. Après un bilan très positif, les Villes ont décidé d'étendre ce dispositif à d'autres quartiers et ainsi présenter des candidatures séparées. Ainsi, le projet de Cité éducative de Grenoble a été retenu.

Le nouveau périmètre de la cité éducative de Grenoble comprend les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Villeneuve, Village Olympique, Teisseire, Abbaye, Jouhaux et Châtelet. Cela concerne donc 18

711 habitant-es, soit 83 % de la population grenobloise résidant en Quartier Prioritaire de la Ville. Le projet couvre la totalité des établissements scolaires classés en éducation prioritaire de Grenoble, plus les écoles Jean Racine et Malherbe.

Dans le cadre de cet appel à projet, le projet de Cité éducative de Grenoble a été retenu et l'État a décidé de valider un financement d'un montant de 450 000 € par an pour la période 2022-2024.

Cette nouvelle labellisation va permettre de poursuivre le travail engagé depuis deux ans autour de 7 axes stratégiques :

- Conforter une attention éducative dans tous les temps de vie des enfants et des jeunes du territoire avec une vigilance particulière aux moments charnières et à l'autonomie ;
- Soutenir la persévérance scolaire et contribuer à l'ambition scolaire. Il s'agit des actions venant soutenir ou stimuler le parcours des enfants et des jeunes ;
- Renforcer les relations parents, établissements, acteurs et partenaires du territoire ;
- Garantir aux enfants et aux jeunes une ouverture sur le monde et leur environnement ;
- Installer une stratégie ambitieuse en matière de santé en généralisant les actions d'éducation à la santé, à la nutrition, de prévention et d'accès aux soins ;
- Développer le lien avec le monde du travail, et contribuer à l'insertion par l'emploi ;
- Construire une culture commune des acteurs contribuant au bien-être de tous, acteurs et usager-es.



Christine Garnier, Adjointe aux Ecoles, déclare :

« Nous sommes très satisfait-es d'avoir pu élargir le périmètre des Cités éducatives à d'autres quartiers. Ce

dispositif nous permet d'obtenir des financements pour promouvoir l'émancipation et la réussite scolaire dans les quartiers prioritaires. Nous pouvons ainsi agir sur de nombreux axes, en confortant les actions scolaires dans et autour de l'école, en associant les parents, en menant des actions de prévention santé, de lutte contre le décrochage scolaire ou contre les discriminations. Ce dispositif nous permet de renforcer le parcours éducatif des jeunes. »



Elisa Martin, Adjointe aux Quartiers populaires, ajoute : « *Nous avons eu des résultats très positifs sur les Cités éducatives sur les quartiers de Grenoble et d'Echirolles. Cette mobilisation financière et partenariale supplémentaire nous permet d'accentuer notre engagement contre les inégalités sociales et d'affirmer que c'est bien par l'éducation et l'émancipation que l'on pourra lutter contre celles-ci.* »

Les gymnases Malherbe et Jouhaux rénovés !

3-(28344). PATRIMOINE MUNICIPAL : Projet de rénovation énergétique et de présentation des gymnases Jouhaux et Malherbe



© Alain Fischer, Ville de Grenoble

Grande ambition de ce mandat, le plan stades et gymnases se poursuit après la rénovation du gymnase Vallier et va concerner les gymnases Malherbe et Léon Jouhaux considérés comme prioritaires. Datant des années 60, ils ne sont plus adaptés aux usages actuels et très énergivores.

Le gymnase Malherbe abrite le club inter-régional de volleyball (GVUC). Jouhaux, quant à lui, accueille le club de boxe anglaise de Grenoble. Ils sont tous deux largement utilisés par les écoles, le périscolaire et les associations.

Rénovation de la toiture, isolation thermique, ventilation double-flux, rénovation du système de chauffage, installation de panneaux photovoltaïques... Les deux gymnases seront entièrement réhabilités pour améliorer les performances énergétiques. Ils concourront à l'objectif d'une réduction de 65% des gaz à effet de serre entre 2005 et 2030 sur les bâtiments communaux.

Ils seront également désamiantés. Le gymnase Malherbe sera entièrement mis en accessibilité, le sol de la salle de pratique sera refait ainsi que les vestiaires. Les entrées du gymnase Jouhaux, ses bureaux associatifs seront refaits, ainsi que la séparation des salles et l'acoustique.

La phase d'études démarre. Les travaux sont prévus de novembre 2023 à août 2024 pour le gymnase Jouhaux, et de septembre 2024 à août 2025 pour Malherbe, permettant ainsi de ne pas fermer les deux équipements simultanément.



Vincent Fristot, Adjoint à la Transition énergétique et à l'Immobilier municipal, déclare : « *Notre objectif est d'améliorer significativement les performances énergétiques de nos équipements publics, afin de tenir les objectifs du Plan climat. Les travaux dans le gymnase Malherbe doivent permettre de réduire de 45% les consommations d'énergie et de 35% pour Jouhaux, et une production photovoltaïque de 45 000 kWh pour Malherbe et de 110 000 kWh pour le second. Après avoir engagé la rénovation thermique d'écoles dans le mandat précédent, les gymnases sont aussi un enjeu majeur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec la rénovation du gymnase Vallier aujourd'hui terminée et celle du gymnase des Trembles qui aura lieu prochainement dans le cadre de l'ANRU, les gymnases Malherbe et Jouhaux seront complètement rénovés sur ce mandat.* »



Céline Mennetrier, adjointe aux Sports, ajoute : « *Nous sommes très heureuses-eux de pouvoir rénov*

ces équipements, pour améliorer les performances énergétiques, évidemment, mais aussi pour améliorer les conditions de pratiques physiques et sportives des Grenoblois et Grenobloises qui les utilisent. Il est également très important de rendre accessible le gymnase Malherbe, afin que toutes et tous puissent pratiquer ses activités dans les meilleures conditions. Les gymnases sont des équipements majeurs de la vie des quartiers, et le sport un facteur d'émancipation. »

La Ville émet un avis défavorable au Plan de protection de l'atmosphère

4-(28325). ENVIRONNEMENT : Avis sur le troisième Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise (2022-2027).



© Auriane Poillet - Ville de Grenoble

Le Préfet de l'Isère a sollicité l'avis des collectivités sur son projet de 3^e plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération grenobloise pour la période 2022-2027. Devant le manque d'ambition de ce plan, Grenoble a décidé d'émettre un avis défavorable.

Une amélioration de la qualité de l'air sur le territoire est observée notamment sur les particules fines, mais on constate également la persistance de dépassements de valeurs limites réglementaires sur le dioxyde d'azote (objet d'une condamnation par la Cour de Justice de l'Union Européenne). De nouveaux enjeux doivent être pris en compte comme l'ozone, dont les concentrations sont en augmentation

depuis plusieurs années sur l'agglomération grenobloise et plus largement sur la Région.

Obligatoire sur l'agglomération grenobloise, le plan de protection de l'atmosphère est élaboré par le Préfet et fixe les objectifs et actions à mettre en œuvre entre 2022 et 2027 dans les domaines de l'industrie, des transports, de la mobilité, du tertiaire et de l'agriculture. Grenoble-Alpes Métropole, le Pays Voironnais, la Communauté de communes Bièvre Est, Communauté de communes Bièvre Isère, la communauté de Communes Le Grésivaudan, Saint Marcellin, Vercors Isère Communauté, la Communauté de communes Trièves et la Communauté de communes Val du Dauphiné sont concernés.

Promulguées par Grenoble de longue date, les trois mesures qui émergent en termes d'efficacité sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote et de poussières sont les aides à la reconversion du parc de chauffages au bois non performant, les zones à faibles émissions pour les véhicules particuliers, les véhicules utilitaires légers et les poids lourds et la réduction de la vitesse réglementaire sur les tronçons autoroutiers, ainsi que l'isolation thermique des bâtiments avec les programmes MurMur.



Vincent Fristot, Adjoint à la Transition énergétique

et à l'Immobilier municipal déclare : « L'évaluation du 2^e plan de protection de l'atmosphère, adopté en février 2014 et couvrant la période 2010-2015 a démontré l'insuffisance des actions engagées. Le 3^e plan de protection de l'atmosphère doit donc redoubler d'efficacité pour faire une réelle différence sur la pollution de l'air. On constate malheureusement que ce n'est pas le cas : les mesures proposées ne réduisent les émissions de NOx que de 3% et les émissions de PM2,5 que de 10% d'ici 2027. Nous voulons un plan qui fixe des objectifs ambitieux et des actions qui feront vraiment la différence pour l'environnement et la santé des Grenobloises et Grenoblois. »



Pierre-André Juven, adjoint à l'Urbanisme et la

Santé, ajoute : « Ce plan ne protège pas suffisamment la santé des Grenobloises et des Grenoblois. La population du territoire du PPA3 restera très largement exposée à des concentrations de polluants supérieurs aux seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de

la Santé. La pollution de l'air fait aujourd'hui un mort tous les jours, nous ne pouvons pas nous contenter de demi-mesures. »

Faire grandir le partage des Communs

5-(28161). MUNICIPALISME / COMMUNS : Principes pour une administration coopérative



© Auriane Poillet - Ville de Grenoble

En 2017, la Ville de Grenoble a lancé une démarche de concertation avec les Unions de quartiers, Conseils citoyens indépendants, agent-es et élu-es qui a abouti au partage d'un référentiel des différentes formes de participation proposées aux habitant-es : information, consultation, concertation et co-construction. Le guide de la participation à Grenoble sert de cadre commun pour favoriser l'association de toutes les parties prenantes à la vie démocratique locale, qui s'exprime sur diverses dimensions : représentative, directe, d'interpellation et participative. De nouvelles formes de « faire ensemble » amènent aujourd'hui la Ville à enrichir ces dimensions avec celle de la démocratie coopérative.

La démocratie coopérative consiste à proposer aux personnes d'agir concrètement en modifiant leur cadre de vie et les services publics, les considérant comme un-e acteur-trice à part entière, à l'initiative de solutions possibles, en vue d'un projet commun.

La Ville de Grenoble affirme sa volonté d'explorer de nouveaux chemins permettant à chacun d'être à l'initiative de projets et de trouver sa place pour contribuer à transformer notre ville pour faire face aux défis qui nous attendent. Aujourd'hui, la Ville souhaite

enrichir le référentiel co-construit en 2017, avec des principes transversaux et des nouveaux outils. L'objectif est de permettre à chacune et chacun d'être associé-e à la mise en œuvre des politiques publiques locales et d'être acteur-trice des transitions.

Ainsi, la Ville de Grenoble :

- adopte les principes pour une administration coopérative énoncés dans cette délibération ;
- autorise la participation de collaborateurs occasionnels bénévoles dans le cadre de l'organisation, de la mise en place et de l'exécution des actions de participation citoyenne inscrites dans les pactes de coopération ;
- approuve les termes de la convention type de collaborateur occasionnel bénévole « pacte de coopération » ;
- élargit le « certificat d'action citoyenne » attestant de la coopération des habitant-es à un commun ou de la participation à une formation leur permettant d'acquérir des nouvelles connaissances ou compétences pour mieux participer à la vie démocratique de la commune et au vivre ensemble.



Anne-Sophie Olmos, Conseillère municipale

déléguée aux Communs, aux Marchés publics et aux Accords-cadres, déclare : « *L'histoire de Grenoble est marquée par les Communs : de la première mutuelle entre les ouvrier-es gantier-ères grenoblois-es à Gaz et Électricité de Grenoble, ou encore l'Eau de Grenoble, les exemples d'innovations de participation sont nombreux ;*

Aujourd'hui Grenoble franchit une nouvelle étape en enrichissant les possibilités d'agir concrètement pour les transitions.

Ce nouveau cadre permet à la collectivité de s'ouvrir plus grand pour se connecter aux citoyen-nes et mettre en œuvre leurs envies.

Le certificat d'action citoyenne a quant à lui été repensé pour trouver un plus large public. Il permettra une reconnaissance de la contribution des habitant-es pour le bien-vivre et les communs. »

Valoriser la richesse et la singularité du patrimoine de la cinémathèque de Grenoble

6-(28397). AFFAIRES CULTURELLES : Dépôt des collections de la Cinémathèque de Grenoble aux archives municipales et métropolitaines.

Fondée en 1962 par Michel WARREN, dans la lignée de la Cinémathèque française de Henri LANGLOIS, la Cinémathèque de Grenoble est aujourd'hui propriétaire d'importantes collections enrichies par des acquisitions et des dons. Conformément à ses statuts, la Cinémathèque de Grenoble a pour buts la sauvegarde, la conservation et la diffusion du patrimoine cinématographique, films et non-films (tous documents, appareils et matériels ayant trait à la cinématographie et à l'audiovisuel) ainsi que l'organisation et l'animation cinématographique dans une perspective d'action culturelle.

Ces collections ont acquis au fil des années un réel intérêt patrimonial de par leur richesse et leur diversité, témoignant d'une histoire cinématographique singulière à Grenoble. L'exiguïté des locaux actuels ont mené l'association et la collectivité à envisager de concert son dépôt aux archives.

Au regard du manque de place, de l'accumulation de nouveaux dons non traités, du manque de lisibilité des différentes collections, un travail d'inventaire a été réalisé de septembre à novembre 2019 en partenariat entre la Cinémathèque et la Ville, permettant de déterminer la volumétrie, la typologie et les conditions de conservation de ces collections.

Afin de les conserver dans de meilleures conditions et de les faire vivre, une partie va être transférée, sous forme de dépôt, aux archives municipales et métropolitaines. Ce dépôt est constitué de documents tels que des affiches originales de films (10m3 de tubes et 230 cartons), de photographies (21 mètres linéaires) ou de diapositives. Également, certains appareils tels que des projecteurs, des appareils photos ou des caméras (volume estimé à 38m3) seront stockés. Enfin, il est envisagé de conserver 4 400 bobines de films. Les demandes de consultation seront adressées à la Cinémathèque qui pourra dépêcher son personnel aux archives.



Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare : «

Je me réjouis que les archives municipales et métropolitaines puissent valoriser la richesse et la singularité du patrimoine de la cinémathèque de Grenoble, qui fête cette année ses 60 ans d'existence »

5 lieux emblématiques de Grenoble prennent le nom de femmes

7-(28323). DENOMINATIONS : Dénominations de voies, espaces et équipements publics

[Voir le communiqué ici](#)



©Alain Fischer, Ville de Grenoble

La SCOP Pistyles portera le projet de ferme urbaine à GrandAlpe

9-(28282). ENVIRONNEMENT : Contrat de prêt à usage à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et la SCOP Pistyles, pour un terrain situé avenue d'Innsbruck à Grenoble, destiné à la ferme urbaine GrandAlpe

[Après les Jardins Détaillés dans une parcelle attenante au Centre horticole, et Mille Pousses dans le parc Lesdiguières, une troisième ferme urbaine va voir le](#)

jour à Grenoble, dans le cadre du projet GrandAlpe. Cette ferme urbaine, participative, avec des pratiques respectueuses de l'environnement, produira principalement des cultures maraîchères voire fruitières. Elle sera portée par la SCOP Pistyles.

La future ferme urbaine sera située avenue d'Innsbruck, sur un terrain de plus de 10 000m² appartenant à la Ville de Grenoble, prêté à titre gracieux. Dépourvu de réseaux enterrés, non pollué, vaste, de pleine terre, exposé plein sud... Ce terrain est idéal pour la production agricole urbaine, et pourra faire vivre à terme deux maraîcher-es. Les installations (tunnels de culture, bâtiments, etc.) seront provisoires, démontables et ne devront pas désimperméabiliser le site.

L'appel à projet Quartiers Fertiles a été soutenu par Grenoble, Echirolles, Eybens et Grenoble Alpes Métropole. L'ANRU financera le projet à hauteur de 50% des dépenses d'investissements et de fonctionnement (plafond à 800 000€).

“ **Antoine Back**, Adjoint aux Risques, à la Prospective, à la résilience territoriale, à Évaluation, aux nouveaux indicateurs et à la Stratégie alimentaire, déclare: *Cette troisième ferme urbaine est une très bonne nouvelle pour les Grenobloises et Grenoblois. Face au réchauffement climatique, à l'érosion de la biodiversité et à la raréfaction des ressources, la relocalisation de notre alimentation est un enjeu majeur pour toutes et tous. Avec l'agroécologie urbaine intensive, la SCOP Pistyles promeut des méthodes d'agriculture respectueuses de l'environnement comme des exploitant-es, qui offre une réponse vertueuse au défi de la résilience alimentaire de notre territoire. De bons aliments, bons pour la planète, bons pour toutes et tous, bon pour aujourd'hui et pour demain !*

“ **Elisa Martin**, Adjointe aux Quartiers populaires, ajoute: « *Lors du choix du porteur de projet, avons prêté une grande attention à l'insertion professionnelle. La SCOP Pistyles devra être un atout pour les habitants et habitantes des environs, ouverte sur les quartiers, participative, et promouvoir l'insertion professionnelle, comme c'est le cas pour la ferme urbaine Mille Pousses.* »



© Auriane Poillet – Ville de Grenoble

Plusieurs milliers d'arbres sur les terrains privés d'ici 2025/2026

10-(28350). ENVIRONNEMENT : Végétalisation participative : subvention en nature pour la plantation d'arbres dans le cadre du dispositif Végétalisez ta Ville

L'étude pour la stratégie arbre révèle que, hors foncier propriété de la Ville de Grenoble, 58,5 % de la superficie communale est de l'ordre du domaine privé (habitat, entreprises, institutions, autres collectivités...). Il est donc impératif d'encourager la plantation d'arbres sur ces terrains.

L'an dernier, la première édition de subvention en nature d'arbres a permis la distribution de + 220 arbres d'essences sauvages ou fruitières résistantes à la sécheresse, des propriétaires de pavillons privés, des copropriétés, des entreprises et des institutions.

Cette année, la Ville de Grenoble gravit une nouvelle étape de la distribution d'arbres en soutenant la participation des Grenobloises et Grenoblois au [défi « Aux arbres citoyens ! de Grenoble Capitale Verte Européenne 2022](#). En 2022, 600 plants seront mis à disposition des Grenoblois-es. Chaque propriétaire et gestionnaire pourra faire l'objet d'une visite préalable sur site par un-e agent-e du service Nature en Ville pour être accompagné dans l'élaboration d'un projet de plantation.

18 000€ TTC sont ainsi mobilisés pour cette mesure.



Thierry Chastagner, Conseiller municipal délégué

à la Végétalisation et à la Sécurité civile, déclare : « *La végétation en ville, notamment des arbres, est essentielle pour l'adaptation au changement climatique, pour la qualité de vie et pour la biodiversité. C'est dans ce but, que depuis 2014, la Ville protège ou remplace ses arbres les plus fragiles, et plante beaucoup plus d'arbres qu'elle n'en coupe, en s'ajustant aux nouvelles conditions climatiques d'aujourd'hui et à venir avec des essences d'arbres plus variées et adaptées. La canopée urbaine progresse sur l'espace public.*

La Ville renforce la végétalisation partout sur le domaine public et privé : pour la première fois, plus de 260 arbres ont été donnés à des habitantes et habitants fin 2021. Pour l'année Capitale Verte européenne, Grenoble accélère et ambitionne d'augmenter à 600 plants offerts aux habitant-es !

L'objectif est d'atteindre la plantation de plusieurs milliers d'arbres d'essences locales ou fruitières sur les terrains privés d'ici l'hiver 2025/2026.»



© Sylvain Frappat - Ville de Grenoble

Protéger et valoriser le patrimonial exceptionnel de l'Hôtel de ville

39-(28289). URBANISME AMENAGEMENT : Hôtel de ville de Grenoble – Demande d'engagement de la procédure de protection au titre des monuments historiques.

L'Hôtel de Ville de Grenoble avec son élégante tour de onze étages, est le siège du pouvoir municipal.

Construit dans le cadre des travaux pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1968, cet édifice à l'architecture moderne a été conçu et réalisé par de grands noms de l'architecture, de l'art et du design du XXe siècle, l'architecte, Maurice Novarina, ayant travaillé étroitement avec Jean Prouvé et Joseph-André Motte.

L'édifice se distingue dans la production architecturale du XXe siècle par une grande rigueur même dans les plus petits détails :

- des proportions sont calculées à partir du nombre d'or ;
- la construction fait appel au principe du plan libre et à cinq matériaux principaux : le béton, le bois, le marbre, le verre et l'aluminium. Le choix restreint de matériaux nobles, leur association et le travail plastique des bétons par une variété de traitement et de coffrage confèrent sobriété et élégance à l'intérieur de l'édifice ;
- Le bâtiment socle présente plusieurs réinterprétations modernes de l'architecture classique des temples et de la villa romaine ;
- La tour de onze étages est habillée d'un mur-rideau réalisé par Jean Prouvé, l'inventeur de ce dispositif constructif ;
- A l'instar d'autres édifices réalisés par Novarina, les espaces ouverts au public abritent des œuvres d'art réalisés sous son impulsion par sept artistes : Alicia Penalba, Charles Gianferrari, Etienne Hajdu, Pierre Sabatier, Emile Gilioli, Alfred Manessier et Raoul Ubac. Les lustres monumentaux du hall d'honneur ont été réalisés par l'entreprise parisienne Véronèse et sont en cristal soufflé de Murano ;
- Une grande partie du mobilier, conçu par Joseph-André Motte, est encore en place et va faire l'objet d'un inventaire précis ces prochains mois.

L'Hôtel de Ville de Grenoble est labellisé Architecture Contemporaine Remarquable depuis 2003. Les élu-es souhaitent aujourd'hui reconnaître la valeur patrimoniale de l'édifice et des œuvres d'art qu'il abrite, par l'inscription à l'Inventaire des Monuments Historiques. Cette démarche vise le plus haut niveau de protection pour ce patrimoine municipal, suite à des échanges avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) qui s'est montrée favorable au projet.

Cette protection permettra de bénéficier du soutien technique et financier de l'Etat, sous le contrôle scientifique de la DRAC, pour la réalisation de travaux dorénavant programmés sur le bâtiment et les opérations de restauration des œuvres d'art. Elle

accompagnera aussi quelques projets en cours dans le but qu'elles n'altèrent pas les qualités patrimoniales de l'Hôtel de Ville :

- le renforcement de la sécurité incendie
- l'adaptation des espaces aux nouveaux enjeux d'accueil du public
- l'optimisation de la gestion des flux d'usagers et du personnel, et l'aménagement de certains espaces de travail et de réception
- la sécurisation de l'accès à l'équipement
- l'amélioration de la performance énergétique compte tenu des impératifs de rénovation énergétique globale d'ici 2030 (Plan Air Energie Climat)
- le renforcement parasismique.
- la réfection de la salle du Conseil Municipal, dont le programme délibéré au CM du 2 novembre 2020 fixe en sus des objectifs de modularité de la salle, d'accessibilité, de Qualité de l'Air Intérieur, et de choix de matériaux respectueux de l'environnement.

“ **Claus Habfast**, Conseiller municipal délégué à l'Europe, à la Montagne et au Patrimoine architectural, déclare : « *Situé au cœur de la ville, entre ville ancienne et ville moderne, l'Hôtel de Ville est un bâtiment emblématique de Grenoble, significatif de son expansion au XXème siècle, qui lie architecture, art et conception d'ensemble de la pratique architecturale. Nous sommes déterminés à ne pas seulement faire reconnaître sa valeur patrimoniale, mais à faire découvrir aux Grenoblois-es les trésors qu'il abrite.* »



© Thierry Chenu - Ville de Grenoble

Vœu en soutien aux exilés d'Ukraine et d'ailleurs

Le 24 février dernier, Vladimir Poutine, le Président de la Fédération de Russie, a décidé d'engager des forces armées et de déclencher une guerre sur le territoire de l'Ukraine, République indépendante. Au mépris du droit international, le Président russe a donc choisi de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine dans le cadre d'un conflit armé qui a malheureusement déjà causé des milliers de mort-es, des millions de déplacé-es et réfugié-es, ainsi que des dégâts considérables.

Le Conseil municipal de Grenoble soutient la ferme condamnation de la communauté internationale de cette invasion militaire et des bombardements en Ukraine, apporte son soutien indéfectible au peuple ukrainien, réclame des sanctions contre le pouvoir de Vladimir Poutine afin de le contraindre à arrêter cette guerre et s'associe à tous les efforts diplomatiques pour tenter d'arriver à une résolution la plus rapide possible du conflit.

L'invasion russe en Ukraine, depuis le 24 février 2022, gonfle de jour en jour le nombre de réfugié-es. Dix millions d'Ukrainien-nes dont la moitié d'enfants ont été contraint-es de partir pour rechercher la sécurité et la paix dans des pays limitrophes, notamment la Pologne. Cette nouvelle guerre, initiée et voulue par le Président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine, s'inscrit dans des relations extrêmement tendues, notamment depuis 2014, et démontre, s'il le fallait, la fragilité de nos vies et de la paix au cœur même de notre continent, l'Europe. Notre Conseil municipal appelle dans ces circonstances au respect du droit international qui s'applique à toutes et tous.

Notre commune, en lien avec les associations et les services publics, soutient l'accueil des Ukrainien-nes fuyant l'horreur de la guerre. Nous tenons à remercier les Grenoblois-es pour leur formidable élan de générosité et leur mobilisation pour soutenir les victimes de cette guerre, mais aussi la démocratie en Ukraine et les droits humains.

Ces réfugié-es, dont les rangs vont encore inévitablement grossir, rejoignent toutes celles et tous ceux qui ont, hier, été contraint-es de fuir leur pays, alors que se posait déjà la question de l'accueil.

Cette crise de l'accueil, que nous soulignons hier, prend une coloration et une ampleur nouvelle aujourd'hui, par le nombre de celles et ceux qui se déplacent au sein même de l'Europe.

En Europe et en France, l'accueil des personnes exilées se heurte à de nombreuses barrières administratives. Si, pour la première fois, l'Union européenne a su mettre en place de manière rapide une protection temporaire des Ukrainien-nes, nous peinons encore à développer des politiques d'accueil inconditionnel pour toutes les personnes devant quitter leur pays.

Rappelons une nouvelle fois qu'il n'y a pas de bon-nes ou de mauvais-es migrant-es. Rappelons une nouvelle fois que l'on ne choisit pas celles et ceux que l'on veut ou peut accueillir, que ce soit en Europe, en France et dans nos communes. Cette guerre doit nous faire prendre conscience que les personnes exilées venant d'autres pays doivent aussi bénéficier de cette même solidarité européenne, nationale, locale.

Nous souhaitons que cela soit le début d'une prise de conscience alors que les mouvements de migrations vont continuer et s'amplifier en raison de faits humains, environnementaux et politiques. Cette mobilisation hors du commun est la preuve qu'un accueil de toutes et tous les migrant-es est possible, lorsque l'Etat, l'Union européenne et les collectivités territoriales conjuguent leurs efforts pour permettre à chacun-e d'avoir accès à ses droits et à des conditions matérielles d'existence dignes.

Notre ville accueillante ne fait pas différence entre les un-es et les autres et condamne à ce titre le racisme qui s'est fait jour à l'occasion du départ des populations civiles d'Ukraine. Notre Ville se prépare avec les habitant-es, les associations et les services municipaux à héberger et soutenir les exilé-es à venir.

Le Conseil municipal de Grenoble demande :

- **À l'Union européenne et à ses Etats membres d'accorder la protection temporaire à toute personne exilée sur le territoire européen ;**
- **A l'Etat français de reconnaître le statut de réfugié-e à toute personne ayant dû quitter son pays pour des raisons de guerre, de conflit, de misère ;**
- **A l'Etat français de prendre sa part dans la solidarité à l'égard de toutes et tous les exilé-es, en finançant notamment l'hébergement et le logement assuré par les collectivités.**